



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 27/2008

Vevey, le 5 juin 2008

Réponse à l'interpellation de Mme Fabienne Despot « Les relations SIGE - Serono »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 22 mai 2008, Mme Despot a posé cinq questions relatives au traitement des eaux de l'usine Merck-Serono, dans le cadre de son futur agrandissement.

La Municipalité, sur la base des informations fournies par le SIGE, apporte ci-après les renseignements souhaités.

Questions 1)

La direction du SIGE connaît-elle précisément les substances susceptibles d'être émises par le projet dans le réseau d'eaux usées et leur teneur ?

Réponse 1

Oui, la direction du SIGE connaît les substances qui seraient potentiellement rejetées par Merck-Serono.

Question 2)

La charge polluante de l'installation projetée dépasse-t-elle le seuil au-delà duquel une étude d'impact et d'environnement est nécessaire ?

Réponse 2

L'autorité de surveillance est l'Etat de Vaud. Il n'appartient pas au SIGE de se prononcer quant à l'opportunité d'une étude d'impact pour la future station d'épuration. Cependant, au vu de données précisées par Merck-Serono, leur station d'épuration est d'une capacité inférieure à 20'000 équivalents-habitants.

Question 3)

La Step intercommunale du SIGE à l'Aviron supporte-t-elle les surcharges actuelles provenant de l'entreprise Merck-Serono, et pourra-t-elle supporter les charges supplémentaires envisagées, estimées entre 17'000 et 21'000 équ.hab. ?

Réponse 3

Le SIGE supporte les charges actuelles mais ne supporterait pas d'apports complémentaires sans envisager de transformations. Avec la construction d'une station d'épuration sur le site Merck-Serono, la STEP de l'Aviron ne sera pas plus sollicitée qu'actuellement.

Question 4)

Si la réponse à la question précédente est négative, Merck-Serono envisage-t-il de construire ou de cofinancer avec le SIGE la mise en œuvre d'une nouvelle STEP ?

Réponse 4

OUI Merck-Serono construit sa propre STEP et le SIGE ne participe aucunement à son financement.

Question 5)

Le conseil intercommunal du SIGE est-il tenu au courant des éléments essentiels et contractuels de ce dossier ?

Réponse 5

Le Conseil intercommunal du SIGE est tenu au courant des développements de ce projet. La réponse à l'interpellation détaillée de M. Serge Ansermet est prévue à l'ordre du jour de la séance du Conseil intercommunal du 18 juin 2008.

Afin de répondre de manière complète, nous joignons le texte de la réponse du SIGE à l'interpellation de M. Ansermet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 5 juin 2008.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballin P.-A. Perrenoud

Annexe ment.

Administration, Quai Maria-Belgia 18
CH – 1800 Vevey

tél. 0848 180 180
fax 0848 180 181

Destinataire(s): Le Conseil Intercommunal Emetteur : Le Comité de Direction
Copie à : CoDir Date : 09.05.2008

**RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE M. SERGE ANSERMET
CONCERNANT MERCK-SERONO, DÉPOSÉE LORS DE LA SÉANCE DU
CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU 24 AVRIL 2008**

INTRODUCTION

L'agrandissement de l'entreprise Merck Serono ne manque pas de susciter de nombreuses interrogations au sein des spécialistes de l'épuration des eaux – tant du côté du SIGE que de l'Etat – et des associations écologistes.

Je rappelle que les processus de fabrication de médicaments de Merck Serono feront appel à des quantités d'eau supplémentaires équivalentes à la consommation de 7000 nouveaux habitants. Quant à la charge polluante des eaux usées, c'est comme si 20'000 nouveaux habitants venaient s'installer dans la région ! Ces effluents seront prétraités sur place avant de rejoindre la STEP de l'Aviron ou la Veveyse.

Je souhaite connaître la position du comité directeur du SIGE sur ce projet et l'entendre particulièrement sur les points suivants :

QUESTION 1

Est-il vrai que déjà maintenant la STEP de l'Aviron travaille à pleine capacité ?

Le fonctionnement de la station d'épuration (STEP) de l'Aviron n'est pas linéaire. Cela signifie que les arrivées d'eaux usées varient dans le temps aussi bien en terme de charge polluante que de débit. La STEP fonctionne il est vrai quasiment au maximum de sa capacité durant certains laps de temps, soit aux heures de repas, en début de matinée ou en fin de journée. En revanche, la STEP dispose de quelques réserves de capacité pour traiter les volumes d'eaux usées durant la nuit.

Les effluents de Merck-Serono ne seront pas seulement « prétraités » comme le souligne le texte d'introduction de la présente interpellation. Les eaux usées issues du processus de fabrication des produits de Merck-Serono seront intégralement assainies par la STEP de Merck-Serono avant d'être rejetées dans la Veveyse. Seules

les eaux usées ménagères (WC, cuisine etc..) ainsi que les eaux issues des concentras de l'ultrafiltration continueront d'être acheminés vers la station d'épuration du SIGE à Vevey. Cela signifie aussi qu'une fois le projet réalisé, les débits d'eaux usées en provenance du site de Merck-Serono devraient diminuer.

QUESTION 2

Dans l'affirmative, comment pourra-t-elle accueillir les effluents supplémentaires (même partiellement traités) de Merck Serono ?

La STEP peut traiter des volumes supplémentaires limités, notamment en provenance d'installations industrielles et ceci durant la nuit. C'est pourquoi, dans la situation particulière de Merck-Serono, le SIGE lui a demandé de mettre en place un bassin de rétention in situ afin de laminer les volumes qui devraient potentiellement être traités en cas de nécessité et de les acheminer vers la station d'épuration lorsque la réserve de capacité est suffisante. Sous cette hypothèse, les volumes actuels et projetés peuvent être traités. Dans la mesure où les volumes sont amenés à diminuer, la station d'épuration de l'Aviron ne sera sollicitée qu'en cas d'incident sur le site de Merck-Serono, rendant sa propre station d'épuration non opérationnelle.

QUESTION 3

Il semblerait d'ailleurs que, depuis plusieurs semaines, et de façon quelque peu imprévue, Merck Serono envoie à la STEP de l'Aviron des quantités d'eaux usées exceptionnellement importantes :

- a) qu'en est-il précisément ?
- b) la STEP peut-elle y faire face (même en cas d'orages) ?
- c) cette situation va-t-elle perdurer ?

a) Des raisons internes à Merck-Serono l'ont conduit à augmenter la production de l'usine de Fenil, ce qui a eu pour effet un accroissement important des apports d'eaux usées à la STEP de Vevey. Cette situation a imposé au SIGE d'accroître sa consommation de produits chimiques pour le traitement des eaux. Après discussions avec les responsables de l'usine, le SIGE a convenu d'un mécanisme d'information avec Merck-Serono afin que les mesures en cas de changement de régime de production puissent être anticipées. De plus, il a aussi été convenu que le SIGE facturera les surcoûts de traitement des eaux usées à Merck-Serono.

Administration, Quai Maria-Belgia 18
CH – 1800 Vevey

tél. 0848 180 180
fax 0848 180 181

b) Si le déversoir d'orage se met en fonction, il est clair que des eaux usées ne sont pas traitées par la station d'épuration, comme cela se produit déjà actuellement. La meilleure réponse à cette situation est surtout de diminuer les apports d'eaux claires parasites et poursuivre les efforts dans le domaine de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées.

c) Non, elle est amenée à se réduire progressivement

QUESTION 4

- a) L'occurrence d'un accident majeur chez Merck Serono et l'incapacité pour cette entreprise de prétraiter ses eaux usées, a-t-elle été prévue ?
- b) Quelles dispositions prendra alors la STEP de l'Aviron ?

Cette question fait l'objet d'une analyse de risque exigée par le SIGE et le SESA auprès de Merck-Serono. Cette analyse de risque permettra ensuite de définir les modalités conjointes d'actions afin de limiter les impacts d'un incident sur le site de l'usine. Néanmoins, il faut savoir que les premières mesures pour limiter tout risque de pollution de la STEP se prennent sur le site de Fenil en doublant par exemple des équipements sensibles ou en disposant de bassin de rétention qui permettent d'éviter le renvoi vers l'aval d'un volume conséquent d'eaux avec une forte charge organique. L'analyse des équipements est désormais réalisée avec soin et répond aux exigences posées par le SIGE.

Les dispositions particulières qui seront prises à la STEP de l'Aviron seront arrêtées dès lors que l'analyse de risque sera finalisée. Ces dispositions sont discutées conjointement entre les deux entités. En cas de problème sur le site de Fenil, c'est toutefois le SIGE qui prendra la décision d'accepter ou non un volume d'eau supplémentaire.

QUESTION 5

La direction du SIGE a-t-elle des contacts avec Merck Serono concernant ce dossier ?

La direction du SIGE a des contacts directs avec divers intervenants dans ce projet, ainsi qu'avec la direction du site de Fenil.

QUESTION 6

A-t-elle la possibilité de se prononcer sur les caractéristiques techniques du projet de prétraitement des eaux usées de Merck Serono ?

Le SIGE est consulté depuis plusieurs années quant aux projets de développements – tout d'abord – de Serono, puis de Merck-Serono. Depuis deux ans, le SIGE a quasiment mensuellement rencontré des représentants de l'entreprise Merck-Serono pour des discussions techniques. Il est donc vrai que le SIGE s'est prononcé à plusieurs reprises sur les installations techniques envisagées par l'entreprise Merck-Serono en vue du traitement des eaux usées.

QUESTION 7

- a) Les remarques, demandes et objections éventuelles de la part de la direction du SIGE sont-elles prises en compte à la pleine satisfaction de celle-ci ?
- b) En particulier, le SIGE estime-t-il que le SESA remplit à satisfaction son rôle de surveillant et de coordination ?

a) Les propositions faites par le SIGE sont prises en considération par Merck-Serono. Le processus est parfois itératif au vu de la complexité du projet mais les solutions convergent vers une situation satisfaisante pour le SIGE.

b) Le SESA reste l'autorité de surveillance de l'Etat de Vaud en matière d'assainissement. Le SIGE n'a évidemment pas à se prononcer quant au fonctionnement de cette entité et encore moins à s'ingérer dans son fonctionnement interne.

QUESTION 8

L'importance économique de l'enjeu – en termes de places de travail et d'investissement – permet-il, au SIGE, de poser sur ce projet un regard librement critique ?

Pour le SIGE, l'enjeu économique est relativement peu important dans la mesure où les investissements à réaliser uniquement pour l'entreprise Merck-Serono seront financés par ses soins.

En terme de places de travail, l'agrandissement de l'usine ne créera pas de nouvelles places au sein du SIGE. Pour le surplus, si l'interpellateur fait allusion aux enjeux économiques à l'échelle de la Riviera, nous ne pouvons que conseiller à l'auteur de l'interpellation de s'adresser directement à la PROMOVE.

Administration, Quai Maria-Belgia 18
CH – 1800 Vevey

tél. 0848 180 180
fax 0848 180 181

Ceci étant, la direction du SIGE dispose d'une autonomie et une indépendance d'esprit lui permettant d'être objective dans l'évaluation technique de ce projet.

QUESTION 9

Qu'en est-il du prix de l'eau dont devra s'acquitter Merck-Serono : bénéficiera-t-il du même prix moyen que n'importe quel citoyen ou devra-t-il payer le « prix marginal » résultant de surcoûts dus à l'exploitation de l'eau du lac (station des Gonelles) ?

Le prix de l'eau fait actuellement l'objet de négociations entre le SIGE et Merck-Serono. Il est pour l'heure trop tôt pour articuler un chiffre, mais il faut savoir que l'on s'achemine vraisemblablement vers une solution tarifaire plus proche d'un coût marginal que du prix pratiqué aujourd'hui pour les abonnés.

